No 225. **Lundi 20 et Mardi 21 Septembre 1847.** **18me Année.**

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

	La Haye.	Provinces.
[illegible] an	26 fl.	30 fl.
[illegible] mois	14 »	16 »
[illegible] mois	7 »	8 »

PRIX DES INSERTIONS.
[illegible]res 5 lignes fl. 1.50 timbre
[illegible] et 20 cts. par ligne en sus.

BUREAU DE LA RÉDACTION
à La Haye, *Lage Nieuwstraat*, derrière le *Prinsegracht*, [illegible]
BUREAU POUR L'ABONNEMENT [illegible] ANNONCES
Chez M. Van Weelden, libraire, *Spui*, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction *franc de port*.

LA HAYE, 20 Septembre.

[illegible] *Staats-Courant* de ce jour publie l'arrêté royal suivant, [illegible] du 11 de ce mois :

Nous, GUILLAUME II, *etc.*

[illegible]mier dimanche du mois de mai de cette année, tous les Néerlan[illegible] Notre invitation, se sont réunis avec Nous dans la Maison du [illegible] alors qu'ils se trouvaient presque avec toute l'Europe menacés [illegible] grand danger causé une seconde fois par l'insuccès de la récolte des [illegible] alimentaires les plus indispensables à la vie de l'homme, pour [illegible] de la miséricorde du Tout-Puissant une assistance qu'on ne pou[illegible] aucune puissance humaine.

[illegible] danger est encore devenu plus imminent, plus général, et plu[illegible] n'ont été préservées d'une complète famine que par la bien[illegible] des personnes charitables, dont un si grand nombre dans notre [illegible] sont toujours prêtes à venir autant que possible en aide au premier [illegible] des infortunés.

[illegible] une pareille circonstance on voyait arriver l'avenir avec une dou[illegible] anxiété; car l'expérience avait de plus en plus convaincu les [illegible], si la récolte trompait une troisième fois nos espérances, les res[illegible] des personnes riches seraient insuffisantes pour venir au secours [illegible] malheureux, pour adoucir leurs souffrances. Tous les regards se portè[illegible] vers le Ciel, car du Maître du monde seul dépendait le bienfait [illegible].

[illegible] prières ont été entendues de la miséricorde divine. Une heureuse [illegible] de presque toutes les céréales, des denrées alimentaires et des [illegible] terre réjouit aujourd'hui l'agriculteur dans un grand nombre [illegible], et dans les lieux les moins favorisés on a même de justes sujets [illegible] naissance pour le produit de la plupart des céréales.

[illegible] le danger nous apprend à prier, que nos prières exaucées du Ciel [illegible] à la reconnaissance ! Nous sommes convaincu que le senti[illegible] des Néerlandais, dont certes le cœur reconnaissant a déjà si [illegible] du gloire à leur Dieu et à leur Père, saisira avec empressement [illegible] de louer et de bénir publiquement le nom du Tout-Puissant [illegible] solennel d'actions de grâces.

[illegible] cette fin nous avons arrêté et arrêtons :

[illegible] Ce jour solennel d'actions de grâces aura lieu dans tout le royaume [illegible] dimanche 26 septembre prochain.

[illegible] Notre ministre pour les affaires du culte réformé et des autres cultes, [illegible] ministre pour les affaires du culte catholique, sont chargés d'en[illegible] sans délai au clergé des différentes communions religieuses, d'in[illegible] pour le dimanche *vingt-six du mois de septembre*, en la manière [illegible] aux usages et réglements des diverses communautés, un service [illegible] divin, afin d'unir, dans ce jour solennel, à nos actions de grâces [illegible] remercier la divine Providence d'avoir écouté dans sa miséricorde nos [illegible] supplications et nous avoir si heureusement préservés du danger, [illegible] les prières pour obtenir la sainte bénédiction du Tout-Puissant, [illegible] en même temps, les fidèles déjà préparés par la reconnais[illegible] apprécier avec humilité ces preuves imméritées de la bonté du Ciel, et d'éveiller dans leurs cœurs ces sentiments religieux et moraux qui doi[illegible] les fruits d'une pieuse humilité et d'une reconnaissance sincère.

[illegible] ministres du culte réformé et du culte catholique sont chargés, [illegible] ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

[illegible], 11 septembre 1847.

GUILLAUME.

[illegible] ministre du culte réformé, etc., etc.
[illegible] VAN ZUYLEN VAN NYEVELDT.
[illegible] ministre du culte catholique,
J. B. VAN SON.

[illegible] députés à la Diète suisse, ont déjà quitté la ville fédé[illegible] de Berne, pour rentrer momentanément dans leurs foyers, [illegible] rapporter les uns, des espérances de solution pacifique, les [illegible], et c'est le plus grand nombre, des prévisions d'hosti[illegible]. A ne voir que les choses à la surface, il semble que tout [illegible] rentré dans le calme le plus profond et que les arrêtés pris [illegible] une majorité compacte, sur les deux questions vitales qui [illegible] la Suisse, ne soient que des décisions jetées sur le pa[illegible] pour donner quelque satisfaction à l'opinion publique. [illegible] les passions radicales seront bientôt ranimées par le dé[illegible] avec lequel les États de la minorité ont continué à ac[illegible] les résolutions de la Diète.

Il est d'autres politiques qui ne désespèrent pas d'un revirement pacifique dans le système des États du *Sonderbund*, depuis que les affaires de l'Italie, absorbant toute l'attention de l'Autriche, ne permettent plus guère à ces États de compter sur un appui direct et efficace du cabinet de Vienne. Sous ce point de vue, le développemeet ultérieur des événements dont l'Italie est le théâtre aurait une grande influence sur la marche même des affaires suisses, en rendant plus ou moins traitables les cantons récalcitrants.

L'ajournement au 18 octobre, le referendum introduit par les représentants de Saint-Gall, des Grisons et de quelques autres cantons, ne sont en réalité que l'indice des difficultés qui pèsent sur la majorité de la Diète et qui la poussent à éluder le plus longtemps possible la nécessité de mettre ses actes en harmonie avec ses menaces, ce spectacle ne doit rien avoir de surprenant pour ceux qui savent le fond des choses. Ce n'est pas de six mois que date vraiment le différend actuel. Il date de 17 ans. La lutte a dû changer de forme et de cause ; elle n'a jamais eu de dénouement, et elle n'en aura pas de longtemps, si la diplomatie ne commet pas la faute de s'y ingérer.

Le *National* parle d'une note qui aurait été remise par lord Normanby, ambassadeur d'Angleterre, à M. Guizot, au sujet des affaires d'Italie.

L'Angleterre déclarerait dans cette note qu'en sa qualité de puissance constitutionnelle, elle ne peut admettre l'intervention de l'Autriche dans les États indépendants de l'Italie. L'Europe est intéressée à ce qu'une puissance de premier ordre ne soit jamais appelée à peser seule sur un vaste territoire confédéré ; les traités ont limité les possessions autrichiens, et ce serait autoriser une extension de pouvoir compromettante que d'admettre le droit du cabinet de Vienne à faire usage de la force armée pour retenir dans sa dépendance des États souverains dont les événements viennent modifier la constitution intérieure.

L'objection de ce qui a été fait naguère en Portugal par l'Angleterre elle-même se présente naturellement à l'esprit. Mais le cabinet britannique y répondrait en prétendant que les trois puissances, liées par des précédents, ne sont intervenues que pour terminer la guerre civile ; que rien de semblable n'existe ni à Modène, ni à Lucques, ni en Toscane, ni dans les États-Romains ; qu'on voit au contraire, à Rome et à Florence, une parfaite conformité de sentiments avec les princes et les populations ; que si, dans de plus petits États, comme à Lucques, le chef du gouvernement a paru opposé au vœu de ses sujets, il n'y a rien dans sa conduite qui puisse légitimer un appel à des forces étrangères.

L'Angleterre, fidèle aux idées qui en d'autres temps avaient été partagées par la France, et qui avaient inspiré la conduite de ces deux puissances par rapport à l'Espagne et au Portugal, croit de son devoir de faire respecter le principe de la souveraineté des nations et de l'indépendance des États.

Voilà, ajoute le *National*, ce qu'on nous rapporte sur cette communication ; nous ne garantissons nullement l'authenticité de cette analyse ; mais, si elle est telle qu'on nous la donne, elle explique le bruit très-répandu, que, si l'Autriche fait un mouvement sur le cœur de l'Italie, les vaisseaux anglais ont ordre d'entrer immédiatement dans les eaux de Trieste et de Venise.

Les faillites se succèdent en Angleterre avec une effrayante rapidité. Le passif des maisons qui ont suspendu leurs paiements, dépasse aujourd'hui de beaucoup cinquante millions de florins. On sait que ces sinistres frappent surtout les négociants qui ont spéculé sur les grains, et qui n'ont pu soutenir la baisse de 50 pour cent, qui a eu lieu sur le marché de Londres, depuis le mois de juin. L'influence de ces désastres s'étend aux pays de fabrique ; le travail manufacturier est suspendu dans beaucoup de localités, et les ventes journalières de Liverpool ne servent plus guère qu'à alimenter le commerce de réexportation.

Les journaux anglais annoncent encore aujourd'hui un grand sinistre commercial. La maison Reid, Faving et Ce a suspendu ses paiements. Cette maison était en relation d'affaires très-importantes avec toutes les parties du monde et sa faillite se fera ressentir vivement dans plusieurs branches de commerce. Le passif doit être énorme à cause de la grande étendue de ses affaires; mais on assure que l'actif sera suffisant pour y faire face. Quoi qu'il en soit, la nouvelle de ce sinistre a produit à Londres la plus profonde consternation dans la Cité, et à la bourse les fonds ont éprouvé une baisse de 1/2 p. c.

La situation financière de la France, sans être aussi critique, est cependant loin d'être satisfaisante. Aussi ne comprend-on point comment le gouvernement parviendra à conclure l'emprunt voté par les chambres dans la dernière session. Cette incertitude réagit sur la bourse de Paris, qui est depuis huit jours dans un état tel qu'on n'en a plus vu depuis 1840.

Voici ce que nous lisons dans une correspondance de Paris :

Nous apprenons qu'une dépêche est partie depuis quelques jours pour Agen, afin d'engager M. le ministre des finances à revenir au plus vite à Paris, où sa présence est impérieusement réclamée par la situation financière. On ne comprend pas, en effet, que M. Dumon quitte Paris pour une quinzaine de jours dans les circonstances actuelles, avant d'avoir rien statué sur la question de l'emprunt. L'esprit d'incertitude et d'irrésolution qui a déjà fait tant de mal, lorsqu'il était à la tête du ministère des travaux publics, menace de jeter nos finances dans la plus grande confusion. M. Dumon, ne sachant prendre aucun parti définitif, se persuade à lui-même qu'il a surmonté une difficulté, parce qu'il a gagné du temps; mais en fait de finances, le système d'ajournements est le pire de tous, parce que l'agiotage s'empare des incertitudes à son profit. Nous sommes témoins depuis huit jours d'un bouleversement à la bourse tel qu'on n'en avait pas vu depuis 1840. La rente 5 p. c. est tombée à 113-35 et la rente 3 p. c. à 74 55, et cependant on craint encore que l'on ne soit pas arrivé aux plus bas cours. C'est que personne n'ignore que le gouvernement a besoin d'argent. Les sursis à la négociation de l'emprunt sont regardés comme une preuve d'impuissance, et l'on s'attend à voir négocier ces 350 millions à des conditions excessivement désavantageuses pour l'État.

Tout en reconnaissant la gravité de la crise qui pèse en ce moment sur la place de Paris et de Londres, le *Constitutionnel* n'en persiste pas moins à considérer la conclusion de l'emprunt comme une nécessité de la situation financière de la France.

« Si l'on se doutait, dit-il, de cette nécessité, il suffirait de rappeler quelques chiffres qui résument la situation de nos finances. Les avances imposées au trésor pour couvrir les déficits des budgets s'élèveront, à la fin de 1847, à la somme de 700 millions, à laquelle il faut ajouter au moins 50 millions nécessaires pour subvenir aux besoins courants des services publics; ces déficits s'accroîtront encore du découvert de 1848, que les calculs du rapporteur, à la fin de la dernière session, portaient à près de 100 millions; ainsi, insuffisance de 750 millions à la fin de 1847 et de 850 millions à la fin de 1848, telle est, en deux chiffres, la situation du trésor.

» M. le ministre des finances, convaincu plus que personne de l'impossibilité de se soustraire à cette nécessité de l'emprunt, a essayé récemment de relever les fonds publics en diminuant le taux de l'intérêt des bons royaux ; mais M. Dumon n'a pas encore le coup-d'œil financier; il s'est singulièrement trompé dans ses calculs ; la mesure sur laquelle il comptait n'a exercé aucune influence, elle a passé inaperçue, et la baisse n'a fait depuis lors que se prononcer avec énergie.

» Nous concevons que M. le ministre des finances recule aujourd'hui devant la conclusion d'un emprunt qui se ferait dans des conditions déplorables ; il cherche des palliatifs ; il s'ingénie à trouver des moyens pour échapper à la nécessité qui le presse. On a parlé d'une opération sur les forêts ; on a parlé de nouvelles émissions de bons royaux ; mais nous avons peine à croire qu'il y ait là rien de bien sérieux. La dette flottante a des limites naturelles qu'on ne peut dépasser sans dangers pour le crédit public, surtout en présence d'une situation aussi précaire que celle où tout se trouve actuellement. Ces limites sont atteintes, et l'on est à ce point où il faut arriver à une consolidation. »

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE 21 SEPT. 1847.

LE PICCININO.[1]

XXIV.

Le vautour.

[illegible] crut qu'il se moquait d'elle, et lui dit d'un ton grave, en [illegible] drapant dans ses guenilles avec la majesté des peuples méridionaux : [illegible] ne faut pas se moquer des pauvres, mon garçon, cela porte malheur. »

— Oui, oui ! dit Michel en s'éloignant ; je le crois, je le sens ! cela ne [illegible] arrivera jamais !

[illegible] peu plus loin il rencontra des blanchisseuses, qui étendaient sans [illegible] leur linge à une corde, en travers de la rue, sur la tête des passants. [illegible] se baissa, ce qu'il n'eût pas fait la veille : il eût dérangé l'obstacle [illegible] main impatiente. Deux jolies filles qui tenaient la corde pour la [illegible]der, lui en surent gré et lui sourirent ; mais, quand Michel eut [illegible] premier rideau de *biancheria*, et, comme il se baissait pour en [illegible] un second, il entendit la vieille lavandière qui disait à ses appren[illegible] ton de sibylle courroucée : « Baissez les yeux, Ninetta ; ne tour[illegible] pas la tête, Rosalina ! c'est ce petit Michel-Angelino Lavoratori, [illegible] le grand peintre, et qui ne vaudra jamais son père ! Foin des enfants [illegible] quittent la profession de leurs parents ! »

[illegible] fallait absolument la profession de prince, pensa Michel en sou[illegible] celle d'artiste m'eût attiré de grands reproches.

[illegible] dans sa maison, et, pour la première fois, il la trouva pittoresque et riante dans son désordre misérable. « C'est une vraie maison d'artiste du moyen âge, se dit-il ; je n'y ai vécu que peu de jours, mais ils marqueront dans ma vie comme de purs et doux souvenirs. » Il lui sembla qu'il le regrettait déjà un peu, cet humble nid de famille, et le besoin vague que, la veille, il avait éprouvé d'une demeure plus poétique et plus noble lui parut un désir maladif et insensé, tant il est vrai qu'on s'exagère les biens de la vie quand on ne les a pas.

« J'aurais très bien pu passer là des années, pensa-t-il, aussi heureux que je le serai dans un palais, pourvu que ma conscience y eût été satisfaite d'elle-même, comme elle l'a été quand Pier-Angelo m'a dit : « Eh bien, vous êtes un homme de cœur, vous ! » Tous les portraits des Castroréale et des Palmarosa pourront me dire qu'ils sont contents de moi, ils ne me donneront pas plus de joie que ne m'en a donné cette parole de mon père l'artisan. »

Il entra prince dans cette maison, dont il était sorti ouvrier quelques heures auparavant, et il franchit le seuil avec un sentiment de respect. Puis il vola auprès du lit de son père croyant le trouver endormi. Mais Pier-Angelo était dans la chambre de Mila, qui n'avait pas dormi, tant elle était inquiète de n'avoir pas vu rentrer son frère. Le vieillard se doutait bien que la princesse l'avait retenu, mais il ne savait comment faire accepter à Mila la probabilité de cette hypothèse. Michel se jeta dans leurs bras et y pleura avec délices. Pier-Angelo comprit ce qui s'était passé, et pourquoi le jeune prince de Castroreale lui donnait le nom de père avec tant d'effusion, et ne voulait pas souffrir qu'il l'appelât *Michel*, mais *mon fils*, à chaque parole.

Mila s'étonna beaucoup de ce que Michel, au lieu de l'embrasser avec sa familiarité accoutumée, lui baisait la main à plusieurs reprises en l'appelant sa sœur chérie.

— Qu'y a-t-il donc, Michel ? lui dit-elle, et pourquoi cet air respectueux avec moi ? Tu dis qu'il ne s'est rien passé d'extraordinaire, que tu n'as couru aucun danger cette nuit ; et pourtant tu nous dis bonjour comme un homme qui vient d'échapper à la mort ou qui nous apporte le paradis dans le creux de sa main. Allons ! puisque te voilà, nous sommes heureux comme des saints dans le ciel, c'est vrai ! car j'ai fait de bien mauvais rêves en t'attendant. J'ai réveillé ce pauvre Magnani deux heures avant le jour pour l'envoyer à ta recherche ; et il court encore. Il aura dû aller jusqu'à Belpasso, pour voir si tu n'étais pas avec notre oncle.

— Ce bon, ce cher Magnani ! s'écria Michel ; eh bien ! j'irai à sa rencontre pour le rassurer et le revoir plus tôt. Mais auparavant, je veux déjeûner avec vous deux à notre petite table de famille ; manger ce riz que tu prépares si bien, Mila, et ces pastèques que ta main seule sait choisir.

— Voyez comme il est aimable les jours où il n'est pas fantasque ! dit Mila en regardant son frère. Quand il est dans ses accès d'humeur, rien n'est bon, le riz est trop cuit et les pastèques sont gâtées. Aujourd'hui tout sera délicieux, avant même qu'on y ait goûté.

— Je serai tous les jours ainsi, désormais, ma sœur chérie, répondit Michel, je n'aurai plus d'humeur, je ne te ferai plus de questions indiscrètes, et j'espère que tu n'auras pas de meilleur ami que moi, au monde.

Dès qu'il fut seul avec Pier-Angelo, Michel se mit à genoux : Donnez-moi votre bénédiction, lui dit-il, et pardonnez-moi de n'avoir pas toujours été digne de vous. Je le serai désormais, et, si je venais à hésiter un instant dans le chemin du devoir, promettez-moi de me gronder et de m'enseigner plus sévèrement que vous ne l'avez fait jusqu'ici.

— Prince, dit Pier-Angelo, j'aurais été plus rude peut-être, si j'eusse été votre père ! mais...

— O mon père, s'écria Michel, ne m'appelez jamais ainsi, et ne me dites jamais que je ne suis pas votre fils. Sans doute, je suis le plus heureux des hommes d'être le fils de la princesse Agathe ; mais ce serait mêler du fiel à mon bonheur que de vouloir m'habituer à n'être plus le vôtre; et, si vous me traitez de prince, je ne veux jamais l'être : je veux rester ouvrier !

— Eh bien, soit ! dit Pier-Angelo en le pressant contre sa poitrine ; restons père et fils comme nous étions, j'aime mieux cela : d'autant plus que j'en aurais gardé l'habitude malgré moi, quand même tu t'en serais offensé. Maintenant, écoute : je sais d'avance ce que tu vas me dire bientôt. Tu vou-

[1] [illegible] le *Journal de La Haye* d'avant-hier.

Les nouvelles de Madrid que nous recevons aujourd'hui annoncent que le ministère espagnol s'est enfin complété.

M. Goyena, ministre de la justice, a été nommé président du conseil, et M. Cortazar, ministre des affaires étrangères. Tous deux appartiennent au parti modéré.

Voici donc la nouvelle composition du cabinet espagnol, après l'échec du duc de Valence :

M. Goyena, président du conseil et ministre de la justice ; M. Salamanca, ministre des finances ; M. del Escosura, ministre de l'intérieur ; le général Cordova, ministre de la guerre ; le général Ros de Olano, ministre de l'instruction et du commerce ; M. Cortazar, ministre des affaires étrangères ; M. Sotelo, ministre de la marine.

Une correspondance de Madrid, adressée à l'*Union Monarchique*, dit que la situation du ministère Salamanca est de jour en jour plus difficile et plus embarrassée. Le retour d'Espartero effraie les progressistes qui le composent, tandis que les progressistes étrangers aux affaires appellent de tous leurs vœux l'arrivée prochaine de l'ancien régent. Ces derniers ont envoyé M. Linage à Londres pour hâter le départ de leur chef, et leur démarche a paru assez redoutable aux ministres pour qu'ils aient expédié à leur tour un de leurs amis, afin de retenir Espartero en lui dépeignant l'état de l'Espagne sous les couleurs les plus sombres. Nous ne tarderons pas, dit ce même journal, à connaître la résolution prise par Espartero ; mais nous pouvons garantir l'exactitude de la nouvelle que nous donnons.

On se rappelle que dans un moment où les journaux consacraient chaque matin un article à l'abdication successive de presque tous les souverains de l'Europe, l'archiduchesse Marie-Louise avait été mise dans la catégorie des souverains découronnés par la presse. C'est seulement aujourd'hui que la *Gazette d'Augsbourg* déclare que l'archiduchesse n'a jamais songé à abdiquer ; elle a prolongé son séjour à Vienne pour assister au mariage de l'archiduc Ferdinand d'Este avec l'archiduchesse Thérèse.

Nous recevons, par les Etats-Unis, des nouvelles du Cap-Haïtien jusqu'au 5 août ; elles annoncent un changement de ministère, qui a été motivé par un conflit entre les deux pouvoirs législatifs. Le président Soulouque a d'abord pris le parti de clore la session.

Le cabinet tout entier a donné sa démission en masse.

La nouvelle administration a été formée comme suit : guerre et marine, le général Lazarre ; intérieur et agriculture, le sénateur David Troy ; finances et commerce, le trésorier-général Jean Hélie ; justice et instruction publique, le sénateur J. François. Les tendances de ce ministère sont diversement interprétées.

Les Dominicains ont, dit-on, recommencé la lutte entre les deux républiques de Haïti. Les villes de Hinche et de Banica sont tombées en leur pouvoir, et le bruit courait même qu'ils étaient entrés à Las Cahobas.

Jeudi dernier a eu lieu la réunion semestrielle des actionnaires de la banque d'Angleterre. Le gouverneur a proposé de fixer le dividende du semestre à 4 1/2 p. c. ou soit un dividende de 3 1/2 avec une prime de 1 p. c. Après une courte discussion l'assemblée a adopté cette proposition ; elle a également autorisé de porter l'excédant des bénéfices, soit 26,412 liv., au fonds de réserve qui se trouvera, moyennant cette addition, porté à la somme de 3,270,734 liv. Plusieurs actionnaires voulaient que la réserve fût établie à 3,000,000 liv. et que l'excédant fût distribué en dividende ; mais cet avis n'a pas prévalu.

Un des actionnaires, M. de Winton, a appelé l'attention de l'assemblée sur une circonstance fâcheuse, la faillite du dernier gouverneur, et sur la nécessité, pour prévenir de pareils événements qui ne se présentent que trop souvent, de modifier le système d'élection des gouverneurs, en appelant tous les actionnaires à y prendre part, de fixer la durée de ses fonctions à 4 années et de leur attribuer un traitement convenable. M. de Winton a proposé la convocation d'une assemblée spéciale pour s'occuper de ce point. Mais après quelques observations il a retiré sa proposition.

Rien de nouveau sur le différend greco-turc ; cependant dans son numéro du 26 août, la *Gazette d'Etat turque* annonce que la Porte était sur le point de prendre elle-même la réparation qu'on lui refusait.

Un article publié par la *Gazette Universelle de Prusse* réfute la nouvelle débitée par plusieurs journaux, et d'après laquelle le voyage de M. le baron de Patow à Londres aurait eu pour but des négociations commerciales. La *Gazette Universelle de Prusse* affirme au contraire que M. le baron de Patow n'a fait qu'un voyage de récréation, auquel était joint le but de prendre des renseignements sur les établissements commerciaux et industriels de la Grande-Bretagne, autant que cela aura pu se faire dans l'espace de quatre semaines.

L'empereur d'Autriche a reçu le 9 septembre, en audience particulière, le nonce apostolique, Mgr. Viale-Prela, qui avait à remettre en mains propres à S. M. une lettre autographe du Souverain-Pontife. Le prince de Metternich assistait à cette audience, qui a produit une certaine sensation à Vienne.

Le 8 est arrivé de Turin dans cette capitale un attaché de la légation de Sardaigne avec des dépêches du roi Charles Albert.

La loi défend, en Angleterre, toute communication entre le gouvernement et le Saint-Siége. Lord Palmerston ne peut donc pas accréditer un ambassadeur à Rome; mais, eu égard à la gravité des circonstances, voici, selon le *Times*, à quel exédient aurait recours le cabinet anglais pour rendre possible l'envoi d'un représentant à Rome. Celui-ci est déjà désigné. Le choix de lord Palmerston est tombé sur lord Minto, qui est l'un des membres catholiques les plus influents de l'aristocratie anglaise:

« Depuis longtemps les observateurs attentifs de la politique italienne ont pressenti que les circonstances accélèreraient le règlement de nos relations diplomatiques avec la cour de Rome. Le comte de Minto, qui se rend à Turin, ira jusqu'à Rome ; et quoique non accrédité par aucune lettre de créance officielle, quoique non investi d'un caractère formel de représentant, il pourra, par sa présence à la cour pontificale, faciliter les communications indirectes entre deux Etats qui se sont obstinés à tenir fermées les voies ordinaires des communications nécessaires. La position et la parenté de Sa Seigneurie seront une garantie immédiate et suffisante de sa responsabilité ; elles lui donneront une part de l'autorité qu'il n'est pas encore permis de déléguer plus directement, tandis que son aptitude pour cette mission donne l'assurance que les intérêts et l'honneur de l'Angleterre seront sains et saufs entre ses mains. De cette manière, on croit que nos ministres pourront communiquer avec un Etat ami, à une époque très critique pour ce pays, sans se voir exposés aux graves pénalités que nos ancêtres faisaient peser sur ce que l'on eût qualifié de trahison.

» Aussitôt que le parlement s'assemblera, la lettre de la loi pourra être mise en harmonie avec l'esprit du siècle, et après que nous aurons reconnu gracieusement l'existence politique d'une puissance qui commande actuellement les sympathies de la moitié de la population de notre royaume, lord Minto pourra être hardiment investi d'un titre adapté à ses fonctions. En réalité, il n'est pas de cour en Europe avec laquelle il soit plus important pour l'Angleterre d'être en communication légitime et régulière qu'avec la cour de Rome. Les domaines pontificaux promettent d'être le berceau de cette politique libérale et éclairée qui tirera la péninsule italienne d'un long abaissement, et qu'il est de l'intérêt de tous les amis de l'humanité d'encourager. »

La *Gazette de Venise* du 6 septembre publie sur les prétendus projets de l'Autriche en Italie un article auquel nous empruntons les passages suivants :

D'où vient que des cris de guerre se font entendre près du trône où est assise l'éternelle vérité, gage de la paix du monde? D'où vient qu'on dresse des plans de campagne pour des armées régulières, qu'on parle de la bravoure des guérillas, instruments de l'anarchie et de la destruction? Où donc est l'ennemi? Est-il donc si redoutable qu'il soit nécessaire d'employer les dernières ressources du pays contre lui? — Mais cet ennemi, c'est l'Autriche, qui nous menace d'une invasion. — Et pourquoi? — Pour nous empêcher de réformer notre administration et d'organiser notre garde civique. Cependant on commence à se demander : Pourquoi les troupes autrichiennes, entrées d'un air si menaçant à Ferrare, font-elles halte dans cette ville? Pourquoi sont-elles venues dans la ville si elles ne veulent pas aller plus loin? La réponse est toute simple: elles s'y trouvent depuis 32 ans, en vertu d'un droit connu de tout le monde; on leur a envoyé des renforts, parce que depuis quelque temps aux relations de paix et de bon voisinage ont succédé les plus violentes attaques contre le gouvernement autrichien et contre les Allemands. Dès lors, la prudence commandait de prendre des mesures de précaution.

Passons en revue la longue série de mensonges et commençons par le plus grossier. La première feuille étrangère qui l'ait mis en avant, c'est le *Times* du 5 août; il publie la lettre d'un Anglais, *témoin oculaire revêtu d'un haut caractère et d'une grande autorité*. Le voyageur anglais est très impressionnable; d'autre part il aime le bruit chez lui; pourquoi ne l'aimerait-il pas à l'étranger? Des hustings sans applaudissements, sans sifflets (et même quelque chose de plus fort) ne faisaient que lui causer de l'ennui; l'homme du Nord est phlegmatique de son naturel, il aime les vins forts et les mouvements politiques. John Bull éprouve du plaisir à voir déprécier ce qui est grand et élever ce qui est bas; c'est plus agréable que le spectacle d'un bonheur doux et paisible sans secousses; les grandes catastrophes lui plaisent; aussi quand il n'y en a pas, ceux qui sont chargés de le divertir en inventent-ils.

Qu'aurait écrit de Rome un voyageur impartial qui n'a pas des vues particulières? A Rome, deux partis se trouvent en présence : l'un veut la liberté et la réforme, l'autre ne veut pas la liberté comme on la demande et ne veut pas la réforme dans la mesure nécessaire; ces deux partis existent dans le gouvernement comme dans le peuple; il y aura donc des luttes et nous en voyons le commencement.

C'eût été là un récit trop simple; aussi le touriste anglais met-il hors de doute l'existence d'une des plus horribles conspirations dont il soit fait mention dans l'histoire moderne. Il fallait donner à cette conspiration une grande importance politique, compromettante pour tout le monde; par conséquent, c'est le gouvernement autrichien qui en est l'auteur! *On a trouvé chez les criminels du plus bas étage de l'or autrichien et des carricatures du pape.* Mais ne savait-on peut-être pas en Autriche que l'argent autrichien n'a pas cours dans les Etats pontificaux? Et chaque Anglais ne sait-il pas avec quelle facilité on peut changer de l'argent? Et des carricatures pourraient-elles être pour un Anglais un signe de conspiration? Dans ce cas, l'Angleterre serait dans un état de conspiration permanente. Ce seul passage de ladite correspondance suffirait pour nous prouver que ce voyageur est un hommme du continent, si les injures qu'il débite contre l'Autriche dans le reste de sa correspondance ne le désignaient comme tel. Les nombreux journaux qui se publient depuis quelque temps dans les Etats romains ont tous traduit cet article; on le colportait dans les rues comme pamphlet et on l'offrait avec ces mots : *Ajuto di Inghilterra*, 2 *Bajocchi*. Certes, voilà une importante nouvelle à bon marché. C'est donc ainsi que non seulement on écrit l'histoire, *mais qu'on la fait*; cet article, qui doit être un récit pour l'Angleterre est un fait pour l'Italie.

Continuons la revue des mensonges. L'Autriche menace d'une invasion les Etats pontificaux; il faut donc se préparer à la repousser. Mais l'on ne voit avancer aucun soldat autrichien; il faut dès lors chercher un autre pré[texte] pour cette invention. La *Bilancia* dit: « Je suis de plus en plus conv[aincu] que le cercle de l'occupation de Ferrare est un cercle enchanté que les [Autrichiens] *actuels* ne dépasseront pas et qu'en général des soldats étrangers, de qu[elque] couleur que ce soit, n'envahiront pas inopinément notre territoire, si [nous] avons le bons sens de ne pas les appeler. Mais il me semble qu'on recou[rt à] des moyens cachés pour nous engager à les appeler. »

Que les gens au delà du Pô se rassurent; les soldats autrichiens ne dépa[sse]ront pas ce cercle qu'on représente comme enchanté, tandis qu'il n'est que très simple et très naturel. Les Autrichiens ne sortiront pas de ce cercle, parce qu'ils n'ont jamais voulu dépasser les limites de leur droit et qu'ils ne les passeront jamais; que chacun en fasse autant. Mais il y a pour le droit des limites morales, qui doivent être aussi sacrées que les limites matérielles; n'est ce pas outrepasser ces limites morales que de substituer sans cesse à la vérité le mensonge et la calomnie? On dit : « L'Autriche seule est intére[ssée] à entretenir le mécontentement en Italie, parce qu'elle craint le pro[grès] pacifique des réformes « Mais qui fait le bruit? Sur quelle rive du Pô sont les agitateurs? Il ne faut réellement pas être fort initié à la science gouvernemen[tale] pour savoir que ce ne sont pas les formes, mais l'ordre et la vérité qui [sont] la base d'un Etat bien réglé. Les formes, chacun peut les choisir à son [gré], parce qu'elles varient à l'infini et qu'elles constituent le mouvement du mon[de]; la vérité seule et un élément ferme et nécessaire, mais ce qui n'est [pas] vrai, et la calomnie ne l'est pas, ne pourra jamais devenir un principe de [ré]génération. Tout homme versé dans la science du gouvernement sait que [les] pays riches et bien administrés font toujours de meilleures affaires que [ceux] qui ne le sont pas, et c'est là que gît le véritable intérêt de l'Autriche. Q[uand] toutes les villes de l'Etat de l'église seront aussi riches et aussi florissante[s que] les villes de la Lombardie et du gouvernement de Venise, alors nos rap[ports] commerciaux et de bon voisinage prendront un développement qui fera [la ri]chesse et la grandeur des deux pays; nous pouvons sous ce double rap[port] nous présenter à nos amis, de même qu'à nos calomniateurs.

Les événements actuels de l'Italie donnent beaucoup d'inté[rêt] au souvenir des diverses insurrections dont ce pays [fut le] théâtre en 1831. Voici en quels termes la *Presse* en fait le [récit] :

Pie VIII venait de mourir. Mauro Capellari montait sur le trône pontifi[cal] et ceignait la tiare sous le nom de Grégoire XVI. Le bruit de la révolu[tion] de 1830 avait retenti par tous les échos des Alpes et des Apennins ; l'I[talie] se réveilla comme la Belgique et comme la Pologne. Mais le mouve[ment] qui éclata alors eut tous les caractères de la conspiration et [de la] révolte. C'était une lutte à mort entre les populations et les gouvernem[ents]. Il s'agissait de renversement plutôt que d'améliorations, de vengeance plu[s] tôt que de réforme. C'est à Modène que se manifesta, le 3 février 183[1, la] première étincelle de ce vaste incendie. Menotti, que son supplice a [rendu] depuis si douloureusement célèbre, était à la tête de la conspiration [qui] échoua d'abord, mais qui se releva ensuite triomphante, et força le [duc de] Modène à se retirer à Mantoue. A la suite de cette expulsion, les in[surgés] pillèrent le palais du duc, supprimèrent les bureaux de douane sur [la fron]tière du duché de Parme, et établirent un gouvernement provisoire à [la tête] duquel étaient un dictateur et trois consuls.

Parme suivit bientôt l'impulsion donnée. Une députation se rendit près de la duchesse pour l'inviter à se retirer, l'intention des ha[bitants] étant d'entrer dans la grande fédération italienne et de repousser [tout au]tre gouvernement. La duchesse accepta son congé sans trop de façon; elle partit pour Plaisance. Assitôt après son départ, un congrès civique de 90 membres fut convoqué, et on installa un gouvernement provisoire.

La contagion ne tarda pas à gagner les Etats du Saint-Siége. A Bologne notamment, les conspirateurs se portèrent un beau matin au palais du légat et exigèrent qu'il signât un acte par lequel il remettait l'administra[tion] et plaçait toutes les troupes de la légation sous les ordres d'un gouver[]nement provisoire. Le prolégat refusa d'abord de se soumettre à ces [condi]tions; mais, effrayé du tumulte qui allait croissant au dehors, [crai]gnant pour sa personne il finit par céder, et partit sous escorte pour F[lorence]. Aussitôt, un gouvernement provisoire fut institué, l'autorité tempor[elle du] pape fut déclarée abolie en fait et en droit, et le peuple invité à se [former] en garde nationale pour la défense de sa liberté. Les trois couleurs i[talien]nes (bleu, blanc et vert) furent arborées sur tous les édifices publics.

Les mêmes explosions eurent lieu à Ancône, à Forli, à Ferrare. P[artout] les gouvernements furent chassés ou frappés de déchéance. Le but d[es in]surgés était de former une grande république italienne. Le mouvem[ent, on] peut le dire, était extrêmement révolutionnaire et démocratique. [Après] avoir balayé les gouvernements locaux, il s'attaqua à l'Autriche et [à] ses possessions de Lombardie. Une proclamation adressée aux popu[lations] de ce pays les provoquait hautement à secouer le joug allemand :

« Concitoyens de la Lombardie, était-il dit dans cette proclamation, [suivez] l'exemple de la France, imitez les patriotes de l'Italie centrale, brisez les [chaî]nes honteuses dont la sainte-alliance vous a chargés. Nous étions escla[ves] misérables sous le despotisme des prêtres; mais nos oppresseurs étaient [du] moins Italiens. Vous êtes esclaves de l'étranger, qui s'enrichit de vos dé[pouil]les et qui, chaque jour, vous rend plus malheureux. Le jour où vous vous [lè]verez contre eux, 40,000 de nos patriotes marcheront pour vous aider à [chasser] les Autrichiens. Ne tardez point, car il y a péril à hésiter. Déployez votre c[oura]ge, citoyens, et le despotisme fuira de vos belles contrées. Notre pays, no[tre li]berté, notre indépendance nationale avant tout! »

On le voit, la provocation était formelle. L'Autriche ne s'y méprit [pas].

---

dras m'enrichir. Je veux te dire d'avance que je te prie de ne pas me tourmenter là dessus. Je veux rester ce que je suis. Je me trouve heureux. L'argent donne du souci, je n'en ai jamais su garder. La princesse fera pour ta sœur ce qu'elle voudra ; mais je doute que la petite veuille sortir de sa condition, car, si je ne me trompe, elle aime notre voisin Antonio Magnani, qui ne voudra rien recevoir de toi. je le connais; c'est une homme comme moi, qui aime son métier et qui rougirait d'être aidé quand il gagne ce dont il a besoin. Ne te fâche pas, mon enfant ; j'ai accepté hier la dot de ta sœur. Ce n'était pas encore le don d'un prince, c'était le salaire de l'artisan, le sacrifice d'un bon frère. J'en étais fier, et ta sœur, quand elle le saura, n'en sera point honteuse ; mais je n'ai pas voulu le lui dire. Elle ne l'eût jamais accepté, tant elle est habituée à regarder ton avenir d'artiste comme une chose sacrée : et l'enfant est obstinée, tu le sais !

Quant à moi, Michel, tu me connais aussi. Si j'étais riche, je serais honteux de travailler. On croirait que c'est par ladrerie, et pour ajouter un peu de gain à mon avoir. Travailler sans y être forcé, je ne le pourrais pas non plus : je suis un animal d'habitude, un artisan routinier; tous les jours seraient pour moi le dimanche, et autant il m'est bon de m'égayer un peu à table le saint jour du repos, autant il me serait pernicieux de m'amuser tout le long de la semaine. L'ennui me prendrait, la tristesse par conséquent. Je tâcherais d'y échapper, peut-être, par l'intempérance, comme font tout ceux qui ne savent point lire et qui ne peuvent se récréer avec de belles histoires écrites. Il leur faut se nourrir le cerveau pourtant, quand le corps se repose, et c'est avec le vin qu'ils le nourrissent. Cela ne vaut rien, je le sais par expérience. Quand je vais à une noce, je m'amuse le premier jour, je m'y ennuie le second, je suis malade le troisième. Non, non ! il me faut mon tablier, mon échelle, mon pot à colle et mes chansons, pour que les heures ne me paraissent pas doubles. Si tu rougis de moi...

Mais non, je n'achève pas, cela t'offense; tu ne rougiras jamais de moi. En ce cas, laisse-moi vivre à ma guise, et, quand je serai trop vieux et trop impotent pour travailler, tu me recueilleras, tu me soigneras, j'y consens, je te le promets. [illegible] faire de mieux pour toi, j'espère ?

— Vos désirs me seront sacrés, répondit Michel, et je comprends bien qu'il m'est impossible de m'acquitter envers vous avec de l'argent; ce serait trop facile de pouvoir, en un instant, et sans se donner aucune peine, se libérer d'une dette de toute la vie. Ah ! que ne puis-je doubler le cours de la vôtre, et vous rendre, aux dépens de mon sang, les forces que vous avez usées pour me nourrir et m'élever !

— N'espère pas me payer autrement qu'en amitié, reprit le vieux artisan. La jeunesse ne peut revenir, et je ne désire rien qui soit contraire aux lois divines. Si j'ai travaillé pour toi, c'est avec plaisir et sans jamais compter sur une autre récompense que le bonheur dont je te verrais faire un bon usage. La princesse sait ma manière de penser à cet égard là. Si elle me payait ton éducation, elle m'en ôterait le mérite et l'orgueil ; car j'ai mon orgueil, moi aussi, et je serais fier d'entendre dire bientôt : « Quel bon Sicilien, et quel bon prince que le Castroréale ! C'est pourtant ce vieux fou de Pier-Angelo qui l'a élevé ! » Allons, donne-moi ta main, et qu'il n'en soit plus question. Cela me blesserait un peu, je le confesse. Il paraît que le cardinal se meurt. Je veux que nous disions ensemble une prière pour lui, car il en a grand besoin ; c'était un méchant homme, et la femme qui te portait à l'hospice, quand, avec l'aide de mon frère le moine, nous t'avons enlevé de ses bras, m'avait la mine de vouloir te jeter à la mer plutôt que dans la crèche des orphelins. Prions donc de bon cœur ! Tiens, Michel, ce ne sera pas long !

Et Pier-Angelo, découvrant sa tête, dit d'une voix forte, et avec un accent de sincérité profonde : « Mon Dieu ! pardonnez-nous nos fautes et pardonnez à l'ame du cardinal Ieronimo, comme nous lui pardonnons nous-mêmes. Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. *Amen*, Michel ? Tu n'as pas dit *amen* ?

— Ainsi soit-il, du fond de mon cœur, répondit Michel, pénétré de respect pour la manière naïvement évangélique dont Pier-Angelo pardonnait à son persécuteur.

Car monseigneur Ieronimo avait été bien dur au pauvre artisan. Il n'avait eu que des soupçons sur lui, et pourtant il l'avait poursuivi, jeté en prison, ruiné, contraint, enfin, à l'exil volontaire : ce qui était la plus grande dou[]leur que le bon Pierre pût éprouver. Mais, à cette heure suprême, il [ne se] souvenait de rien de ce qui lui était personnel.

Comme Mila recommençait à s'inquiéter pour Magnani, qui ne re[venait] point, Michel partit pour aller à sa rencontre. Toutes les cloches de la [ville] sonnaient l'agonie du prélat : on disait des prières dans toutes les égli[ses, et] ce pauvre peuple opprimé, rançonné et durement châtié par lui à la moin[dre] apparence de révolte, s'agenouillait dévotement sur les marches des [églises] pour demander à Dieu de l'absoudre. Tous, sans doute, s'étaient réjouis in[té]rieurement au premier son de la cloche, et devaient se réjouir encore [au] dernier. Mais les terreurs de l'enfer agissent si fortement sur ces vives ima[]ginations; et l'idée d'un châtiment éternel est si effroyable, que les [ressen]timents de la vie disparaissaient devant cette menace que le tintement [des] cloches semblait faire planer sur toutes les têtes.

Michel, n'entendant point le glas final annoncer que la mort avait [saisi] sa proie, et prévoyant que sa mère ne quitterait le lit funèbre qu'au [mo]ment décisif, se dirigea vers la colline de Malpasso. Il voulait em[brasser] son ami et son oncle encore une fois avant de les voir saluer en lui [le prin]ce de Castroreale. Il redoutait surtout, de la part de Magnani, le mo[ment où] celui-ci s'armerait de fierté, et peut-être de froideur, dans la crain[] te de ses dédains. Il tenait à lui demander d'avance la conservation [de son] amitié, à en exiger la promessse solennelle, et à l'informer le premier [de sa] position, après qu'il aurait cimenté cette fraternitée sacrée [en] présence de Fra-Angelo.

Et puis, Michel pensait aussi au Piccinino. Il se disait qu'il y a[vait] assez loin de Belpasso à Nicolosi pour qu'il ne pût aller trouver son [frère] avant qu'il eût rien entrepris contre la princesse et lui-même. Il ne pou[vait] se résoudre à attendre et à braver des vengeances qui pouvaient atteindre sa mère avant lui, et dût-il trouver le bâtard dans un accès de fureur [pire] que celui où il l'avait quitté, il regardait comme le devoir d'un fils et [d'un] homme d'en essayer seul les premières conséquences.

GEORGE SAND. (La suite à demain.)

...cent mille hommes en Lombardie. Le saint-père, le duc de Modène, la duchesse de Parme, qui tous trois avaient protesté contre les actes des gouvernements révolutionnaires établis dans leurs Etats, invoquèrent les armes impériales. L'Autriche intervint. Ses troupes écrasèrent les révoltés qui n'avaient pas eu le temps d'organiser des moyens suffisants de défense. Le duc de Modène, la duchesse de Parme furent restaurés dans leurs gouvernements. Le premier se montra impitoyable; il livra aux conseils de guerre tous ceux qui avaient excité l'insurrection. Menotti et ... expirèrent sur la potence. La duchesse de Parme fut plus clémente : elle se contenta d'exclure pour trois ans des fonctions publiques ceux qui avaient formé le gouvernement provisoire. Quant aux révoltés des Etats du Saint-Siége, après avoir vainement essayé de résister à Rimini et à ..., ils se dispersèrent. Une grande partie se réfugia à Ancône. Ils avaient emmené avec eux un otage : c'était le cardinal Benvenuto, qui avait été enlevé de la résidence d'Osimo dès le commencement de l'insurrection. Là, ils publièrent un manifeste dont nous devons citer quelques passages, parce qu'ils se rapportent à la politique suivie alors par le gouvernement français, politique dont nous aurons à parler tout à l'heure :

« Le principe, disaient-ils, proclamé par une grande nation (la France) et solennellement promis de ne pas permettre qu'il fût violé par aucune puissance européenne, et la déclaration de garantie donnée par un ministre de cette nation, nous ont déterminés à seconder le mouvement du peuple de nos provinces. Nous fîmes tous nos efforts pour remplir la tâche difficile de maintenir l'ordre au milieu de l'agitation d'une insurrection, et nous avons eu la ... plaisir bien doux pour nos cœurs en voyant la révolution s'accomplir sans troubler la tranquillité d'un gouvernement constitutionnel et sans qu'il en coûtât une seule goutte de sang.

» La violation de ce principe, consentie par la nation qui l'avait proclamé et garanti ; l'impossibilité de résister à une grande puissance, qui avait envahi une partie de nos provinces avec ses troupes, et notre désir d'empêcher un désordre et une inutile effusion de sang, sont les motifs qui nous ont décidés, en vue du salut public, loi suprême de tout Etat, à traiter avec le très révérend cardinal Gian Antonio Benvenuto, légat *à latere* de S. S. Grégoire XVI, et à remettre entre ses mains le gouvernement de ces provinces; ... accepté aux conditions suivantes. »

Suivaient ces conditions. Elles avaient pour objet de garantir la sûreté personnelle des chefs de l'insurrection. Le Pape refusa de ratifier la capitulation d'Ancône, qu'il considérait comme extorquée au cardinal Benvenuto. Les hommes les plus compromis dans les événements furent obligés de prendre la fuite pour se soustraire aux décrets du gouvernement pontifical.

Congrès des économistes à Bruxelles.

(*Correspondance particulière du* Journal de La Haye.)

Bruxelles, le 18 septembre.

Séance du 18.

... à la fin de sa séance d'hier, a voté les deux résolutions suivantes.

« Le congrès économique,

» Après avoir examiné et discuté les effets généraux de la liberté du commerce, ... que toutes les questions spéciales qui s'y rattachent.

» ... liberté du commerce est un besoin de la société humaine, et qu'elle aura pour résultats :

» De resserrer l'union des peuples, qui, loin de devenir tributaires les uns des autres, se prêteront un mutuel appui ;

» D'étendre la production et de mettre l'industrie à l'abri des secousses qui sont inévitables sur les marchés restreints de la prohibition. »

... pas besoin de vous dire que ces deux résolutions ont été votées à l'unanimité, moins deux ou trois voix, entr'autres celle de M. Duchâteau, le seul représentant des protectionnistes français, qui a déclaré que les adversaires du libre-échange *feraient défaut*.

Au commencement de la séance de ce jour, M. de Brouckère, président, a annoncé à l'assemblée que M. James Wilson, l'un des membres les plus éminents de la ligue anglaise, qui n'avait pu assister aux deux premières séances du congrès, était arrivé aujourd'hui et s'était empressé de venir s'associer à ses travaux.

L'assemblée a applaudi.

... a donné lecture d'une lettre de M. Ramon de la Sagra, économiste ..., qui, ayant pu prendre la parole dans la séance d'hier, a voulu motiver son vote affirmatif; la lettre de M. Ramon de la Sagra est tout un traité d'économie politique et a donné à l'assemblée une haute idée des vastes connaissances de l'illustre économiste espagnol.

M. Ramon de la Sagra termine sa lettre en exprimant l'opinion qu'il est impossible que le système protectionniste puisse se soutenir et que tôt ou tard les idées du libre-échange finiront par l'emporter dans les pays mêmes où elles sont le moins connues aujourd'hui.

... la protection est absurde et si le libre-échange est le but auquel tendent les nations, il ne doit venir qu'après l'organisation du travail.

... avait à discuter aujourd'hui la question de la liberté commerciale dans ses rapports avec la situation des ouvriers.

... n'avait pas encore entendu un orateur anglais parler dans sa langue maternelle; M. William Brown, membre de la chambre des communes, qui représente le district méridional du Lancashire, est venu combler cette lacune ; il a prononcé en faveur des idées du *free trade* un de ces discours stéréotypés, comme il en a tant été prononcé en Angleterre pendant l'agitation pour le rappel de la loi des céréales.

Un ... allemand, M. Wirth, de Cologne, a succédé à M. Brown. M. Wirth a plaidé la cause de la classe ouvrière. Il a voulu démontrer que les ouvriers sont opprimés par les maîtres, que ceux-ci les considèrent comme une marchandise, comme une chose au lieu de les traiter comme des hommes. Il a parlé des chartistes anglais et a voulu expliquer pourquoi ce parti n'avait voulu appuyer le mouvement de l'anti-corn-law-league. S'il ne l'a pas fait, c'est qu'il n'a pas vu que les avantages du *free trade* fussent une compensation suffisante pour l'humiliation à laquelle il lui aurait fallu se soumettre de marcher sous des chefs qui n'étaient pas les siens.

L'orateur, emporté par son sujet, a développé avec beaucoup de vivacité la thèse de l'ingratitude des classes bourgeoises et des classes élevées pour la classe ouvrière. De nombreuses dénégations ont répondu aux paroles de l'orateur, qui a compris qu'il y aurait danger pour la bonne harmonie de la réunion, à donner de nouveaux développements à une thèse aussi brûlante.

M. le docteur Bowring a relevé avec beaucoup de chaleur les assertions de M. Wirth, il a déclaré qu'à coup sûr les ouvriers anglais n'auraient pas choisi l'honorable orateur pour les représenter dans cette assemblée; que les ouvriers anglais comprennent déjà toutes les améliorations que la première application des principes du *Free trade* doit introduire et a déjà introduites dans leur existence.

L'orateur est entré dans de longs détails appuyés sur les relevés officiels du *free trade* pour démontrer que la réforme des tarifs en Angleterre a déjà produit les plus brillants résultats.

M. le docteur Bowring ne veut pas qu'on traite les protectionnistes avec le moindre ménagement ; il veut une réforme radicale immédiate. Il veut l'abolition complète et immédiate du système protecteur. Cette conclusion a été vivement applaudie.

L'assemblée, pressée par l'heure, n'a pas laissé à un autre orateur anglais, M. ..., délégué par la société pour l'encouragement de l'industrie linière ..., le plaisir de donner lecture d'un long discours dans lequel l'orateur traitait la question du libre-échange sous le point de vue des intérêts de l'industrie ... Ce discours avait peut-être plus d'à propos et d'actualité en Belgique que ceux qui ont été prononcés dans ces trois jours ; mais l'assemblée ... en finir pour écouter patiemment une harangue hérissée de chiffres et de détails statistiques. M. Mac Adam aura une compensation ... de son discours qui a été ordonnée.

... entendu ensuite avec le plus vif intérêt M. Askersdyck, professeur à l'université d'Utrecht, qui, comme l'a rappelé M. de Brouckère, professait il y a 25 ans la doctrine de la liberté du commerce à l'université de Liége, alors que la plupart des hommes d'état qui sont aujourd'hui aux affaires étaient encore des étudiants.

La gravité de la discussion a été interrompue pendant quelques instants par M. Van de Casteele, industriel belge établi à Lille, dont le nom a eu quelque retentissement, il y a 5 ou 6 mois, à cause des poursuites dirigées contre lui comme instigateur supposé des désordres qui avaient eu lieu sur quelques points des Flandres. Ce brave homme est venu balbutier au milieu des éclats de rire de l'assemblée quelques phrases incohérentes qui n'avaient aucun rapport avec l'objet en discussion. Après avoir été rappelé trois fois à la question par le président, M. Van de Casteele a reconnu à la fin qu'il n'était pas orateur et s'est décidé à descendre de la tribune au bruit des applaudissements ironiques d'une partie de l'assemblée.

Le congrès a encore entendu M. Asher, délégué de l'association de Berlin, M. Wolowski, dont la parole vive et brillante ne lasse jamais, M. Den Tex, professeur de droit politique à Amsterdam, M. James Wilson membre du parlement anglais, directeur du journal l'*Economist*, et l'un des meilleurs recueils vivants de statistique. M. le duc d'Harcourt, qui, en sa qualité de président de l'association des libres-échangistes de Paris, a voulu donner une leçon de convenance à M. Wirth, l'avocat officieux des classes ouvrières, et enfin M. de Brouckère; il a ensuite proclamé à l'unanimité, moins la voix de M. Rittinghausen, resté seul pour protester contre le *Free trade*, que « la liberté commerciale aura pour résultat d'améliorer le sort du travailleur en lui donnant moins de peine en échange de plus de jouissances. »

La question de la diminution des charges publiques comme résultat de la liberté commerciale a été ajournée au prochain congrès.

M. Wolowski a voulu que l'assemblée eût encore une fois, avant de se séparer, le plaisir d'entendre la parole vive, mordante, originale, de son collègue M. Blanqui. A sa prière ce dernier a exposé ce qu'il appelle les conséquences immorales du système protecteur, l'espionnage, la participation du douanier à l'amende encourue pour fraude, la peine de mort appliquée quelquefois contre le contrebandier; la préemption, qui enlève au négociant honnête et laborieux le bénéfice d'une opération qui lui a coûté souvent bien des sueurs et bien des dangers, en lui allouant pour toute rénumération 10 p. c. en sus de la valeur déclarée; et enfin la visite corporelle, c'est-à-dire une main inconnue portée sur nos personnes et sur celles de nos femmes, de nos sœurs, de nos filles.

M. Blanqui est un ennemi acharné de la douane, il a parlé avec tant de conviction et d'entraînement qu'il a fait partager à son auditoire toute sa haine pour l'institution de la douane. Aussi le congrès a-t-il proclamé que « le libre-échange doit avoir pour effet de détruire une cause constante de démoralisation. »

Il est fâcheux que le terme fixé à la durée du congrès n'ait pas permis à l'assemblée d'aborder sérieusement et à fond la question suivante soulevée par M. Jules Bartels « quels sont les moyens les plus efficaces pour les libres-échangistes de faire passer dans la pratique la doctrine de la liberté commerciale? » Cette question aurait dû avoir la priorité sur toutes les autres, car enfin l'application est le meilleur moyen d'expliquer et de justifier une théorie; malheureusement le congrès, après avoir écouté les développements que M. Bartels a donnés à sa proposition, a déclaré qu'il n'y avait pas lieu de voter sur cette proposition et l'a ajournée à la prochaine réunion. Il est probable du reste, que cette question eût soulevé de vifs débats, même parmi les partisans du *Free trade*, sur tout si l'assemblée avait suivi M. Bartels sur le terrain sur lequel il l'a placée, sur le terrain brûlant des réformes politiques les plus larges et les plus radicales. M. Bartels n'y va pas par quatre chemins; il dit aux libres-échangistes : le peuple ne vous connaît pas ; donnez-lui la liberté et le pain à bon marché, et alors il marchera avec vous, sinon malheur à l'avenir.

On comprend que le congrès se soit bien vite hâté de passer à l'ordre du jour sur la proposition de ce prophète de malheur.

M. Arrivabene, avec des vues plus pacifiques et toutes conciliantes, a failli jeter à son tour dans l'assemblée une pomme de discorde, sous la forme d'une proposition ainsi conçue:

« Le congrès, bien que convaincu que le libre-échange est fondé en raison et en justice, pense néanmoins qu'il ne doit être établi que graduellement. »

Plusieurs modifications ont été proposées à cette résolution ; mais elle a été ajournée par la grande majorité de l'assemblée qui a partagé l'opinion des orateurs qui avaient combattu cette résolution, parce que en l'adoptant le congrès aurait semblé reculer devant sa propre déclaration.

La question de la réforme postale dont M. Fortamps de Bruxelles avait proposé au congrès de s'occuper, a été également ajournée. Le mémoire rédigé par M. Fortamps sur cette question, mémoire dans lequel il envisage la question dans ses rapports internationaux, sera imprimé à la suite du compte-rendu des séances du congrès.

Après l'adoption d'une résolution par laquelle tous les membres du congrès se sont engagés à user de leur influence pour introduire l'étude de l'économie politique dans l'enseignement public et privé, l'assemblée a voté des remerciments à M. Ch. de Brouckère, son président, et à M. Lehardy de Beaulieu, qui a eu le premier l'idée de cette réunion internationale; puis elle a chargé le bureau de nommer une commission qui désignera le lieu et l'époque de la réunion du prochain congrès.

La séance a été levée à cinq heures.

S'il est permis de dire un mot d'appréciation sur cette grande réunion, on peut affirmer que le résultat du congrès est absolument négatif, les partisans sincères du libre-échange s'y sont coudoyés avec des communistes et des radicaux. A propos de la distribution des richesses, qui est la véritable affaire de l'économie politique, on a disserté sur la réforme électorale et sur tous les lieux communs de philosophie socialiste qui n'avaient rien à démêler avec le congrès. Enfin on a reculé en masse devant la seule question importante qu'il y eût à résoudre, celle de savoir dans quelle mesure et selon quelles lois progressives on appliquerait le principe du libre-échange.

Le congrès économique s'est terminé par un banquet où il paraitrait que la plus *touchante cordialité* n'a pas régné depuis le commencement jusqu'à la fin.

Nouvelles de l'Italie.

Ainsi qu'on devait s'y attendre, la plupart des bruits sur les affaires d'Italie, auxquels nous avons hier fait allusion, ne se sont pas confirmés.

Ainsi, il n'est pas vrai que le roi de Naples ait pris la fuite, ni que le duc de Modène ait quitté ses Etats.

Il paraît cependant qu'il n'en est pas de même de l'arrivée d'une partie de l'escadre anglaise à Ancône.

Après les scènes du 8 et du 9 septembre, la tranquillité n'a plus été troublée à Milan. Les habitants de cette ville ont sagement évité un collision que le parti rétrogade n'aurait pas manqué d'exploiter à son profit. Malgré le luxe de précautions déployé par l'autorité, malgré l'étendue des moyens de répression qu'on a mis en usage, il reste établi pour nous que les démonstrations qui ont eu lieu à propos de l'installation du nouvel archevêque de Milan n'avaient pas, à proprement parler, de caractère politique. Le cri de *vive Pie IX!* ne saurait être un crime dans aucun pays, et nous savons que ce cri est dans le cœur de tous les Italiens. Cependant il y a dans les manifestations les plus légitimes une limite qu'il ne faut jamais dépasser, sous peine de fournir des prétextes ou des armes aux adversaires de la cause qu'on a l'intention de défendre. Réduits aux proportions qui leur conviennent, les petits tapages nocturnes, que la police de Milan a si facilement réprimés, ne deviendront pas, on doit l'espérer, le prétexte d'aucune innovation importante.

Voici comment la *Gazette privilégiée de Milan* du 10 septembre rend compte des événements qui avaient eu lieu pendant les deux jours précédents :

« C'était hier la fête à laquelle est dédiée cette célèbre cathédrale. Pour la solenniser avec plus d'éclat en l'honneur du nouvel archevêque, l'autorité municipale avait renouvelé l'illumination des places du Dôme et de l'Archevêché (*piazza Fontana*), par laquelle on avait, trois jours auparavant, fêté l'entrée solennelle de ce prélat dans cette métropole.

» A la nuit, la population se dirigeait en grand nombre et s'arrêtait tranquillement, comme à son ordinaire, dans les endroits illuminés pour la fête.

» Vers dix heures et demie du soir seulement, un petit nombre de malintentionnés, parmi lesquels on pouvait reconnaître à leur dialecte des personnes qui n'étaient pas de Milan, cherchèrent à susciter du tumulte (*parapiglio*) en formant des groupes, en poussant des cris et en heurtant la foule avec de mauvais desseins, de telle sorte qu'ils avaient réussi à causer du désordre près d'un café situé sur la place de la Cathédrale.

» La force publique était accourue aussitôt, et, en s'employant avec calme et fermeté, elle avait réussi à rétablir l'ordre et la tranquillité. Mais ces perfides, qui voulaient exciter le peuple, se dirigèrent peu de temps après, en vociférant, de la place du Dôme vers celle de l'Archevêché ; et là, après avoir renouvelé leurs cris et leurs essais de désordre, ils allèrent jusqu'à provoquer la force publique par de graves offenses. Celle-ci, qui avait d'abord toléré jusqu'à la dernière extrêmité les criminelles hardiesses des perturbateurs, fut alors forcée d'agir pour sa propre défense, et le fit en restant dans les limites les plus rigoureuses de ses droits méconnus.

» Elle ne s'est pas servie d'armes à feu, et si elle employa l'arme blanche, ce fut plutôt pour frapper que pour blesser les perturbateurs qui l'attaquaient. Deux ou trois seulement furent légèrement blessés, deux ou trois autres ont été beaucoup plus maltraités par le choc de la foule, et l'un d'eux est mort asphyxié.

» L'archevêque lui-même adressait de son palais des paroles pleines de mansuétude au peuple, et l'invitait à rentrer dans l'ordre et à rester tranquille ; ce qui eut lieu en effet, la foule se retirant peu à peu.

» Afin que les feuilles étrangères ne soient pas induites en erreur sur les faits qu'on vient de raconter, on a cru devoir les exposer tels qu'ils se sont réellement passés

Avis de l'I. R. direction générale de la police de Lombardie.

« L'ordre public, la tranquillité générale ont été compromis dans les deux dernières nuits.

» On sait que la foi défend les attroupements.

» L'autorité devant donc les dissiper par l'emploi de la force, lorsque les invitations polies (*urbane*) n'y parviennent pas, on en prévient le public, afin que ceux qui, en grand nombre, se mêlent à la foule par pure curiosité, n'aient pas à souffrir innocemment de l'emploi de la force, qui, dans la foule, ne peut distinguer une poignée de rusés perturbateurs (*i pochi scaltri e riottosi*) du grand nombre de ceux qui ne sont que curieux et imprudents. On recommande en outre de respecter la force publique si l'on veut exiger d'elle respect et protection.

» Milan, le 10 septembre 1847.

» *L'I. R. conseiller aulique actuel, directeur général de la police,*
» *Signé,* baron DE TORRESANI-LANZENFELD. »

Voici les nouvelles qui nous sont arrivées aujourd'hui :

On lit dans le *Journal des Débats :*

On nous écrit de Milan, en date du 13 septembre, que la tranquillité s'est entièrement rétablie dans cette ville. M. Romilli, le nouvel archevêque, s'était rendu l'avant-veille à l'hôpital, pour visiter les personnes qui avaient été blessées dans les soirées du 8 et du 9. Après leur avoir adressé des paroles de consolation, il les a chaudement recommandées aux soins des infirmiers et des médecins. Cette démarche du respectable prélat avait produit le meilleur effet : elle avait calmé un peu l'irritation causée par la conduite des agents de police. Le comte de Ficquelmont était attendu d'un moment à l'autre à Milan, et l'on préparait pour lui des appartements au palais du Marino. Il est envoyé de Vienne pour seconder, à ce qu'on dit, le vice-roi.

Les nouvelles de Milan ont produit une grande irritation à Turin. On affirme qu'une demande a été adressée, à la vérité sans succès, au gouvernement sarde pour obtenir l'autorisation de faire une démonstration en l'honneur du Pape. Malgré les habitudes tranquilles et le respect pour l'autorité qui distinguent le peuple piémontais, l'agitation de Gênes a eu quelque écho à Turin, ville où les Autrichiens ne sont rien moins que populaires.

On a parlé beaucoup, ces jours-ci, du renvoi de M. de la Margeurite, chef, dans le cabinet de Turin, du parti rétrograde. Si ce renvoi avait lieu, ce serait une grande victoire remportée par l'opinion libérale.

On doit espérer que les paisibles manifestations qui viennent d'avoir lieu à Gênes ne porteront pas le roi Charles-Albert à faire aucun pas rétrograde. Chaque prince italien connaît la mesure des concessions régulières qu'aujourd'hui il peut être appelé à faire à ses sujets.

Nous croyons que cette mesure est fort large, et nous sommes convaincus que les gouvernements qui, au lieu d'obéir aux cris de l'émeute, sauraient prendre avec résolution l'initiative des réformes, se créeraient une position inattaquable.

En même temps nous sommes persuadés que rien ne serait propre à mettre en feu l'Italie comme la conduite de ces gouvernements qui essaieraient de faire un mouvement de retraite, après s'être avancés plus loin peut-être qu'ils ne l'auraient désiré.

On lit encore dans le même journal :

« La Toscane est toujours dans l'enchantement, mais elle attend avec une certaine anxiété le résultat de la grande démonstration populaire qui a dû avoir lieu à Florence dimanche dernier. On dit qu'il y avait deux sortes de programmes : l'un politique, à propos duquel on avance les choses les plus contradictoires; l'autre matériel, et pour ainsi dire artistique, sur lequel on paraissait se trouver d'accord. On nous écrit, en date du 10, que cette fête, à laquelle la Toscane entière doit assister, ressemblera en grand à celles qui nous sont déjà connues. Le peuple, marchant militairement sous les drapeaux, se rendra sur la place du palais Pitti, les corporations religieuses s'y trouveront aussi, chacune avec sa bannière, et les femmes même, les premières dames de la ville en tête, marcheront commandées par la marquise Bartolommei-Gherardi, femme d'une belle prestance, qui doit porter le drapeau. Le grand-duc se rendra à pied, avec le prince héréditaire, au milieu de son peuple, du palais Pitti à l'église de *l'Annunziata.* »

Les nouvelles de l'Italie qui suivent nous arrivent par la voie de l'Allemagne :

La *Gazette d'Augsbourg* dit, d'après une lettre de Rome, que le gouvernement pontifical ne veut entrer en négociations avec l'Autriche que lorsque les troupes autrichiennes auront évacué Ferrare.

La même lettre confirme la nouvelle de l'arrivée à Ancône des trois vaisseaux anglais le *Rodney*, le *Vanguard*, et l'*Albion*. Mais le correspondant de la *Gazette d'Augsbourg* ne voit, dans la présence de cette division navale à Ancône, qu'un fait tout simple et non une démonstration. Ces vaisseaux ont passé à Ancône en revenant de Corfou.

Une correspondance adressée de Turin à la *Gazette d'Augsbourg*, dit que le gouvernement pontifical a eu un moment l'intention de détruire et de raser la citadelle de Ferrare afin d'ôter tout prétexte à l'occupation autrichienne, mais que ce projet n'a pas tardé à être abandonné. La même correspondance dément formellement la nouvelle de l'offre d'assistance que le roi de Naples aurait faite au Pape.

On lit dans le *Commerce* de Paris du 17 :

« Un bruit s'est répandu aujourd'hui : on assure, d'après des lettres venues de la Péninsule, que l'Autriche a notifié aux puissances sa résolution d'intervenir dans les duchés de Parme et de Lucques et dans le grand duché de Toscane. C'est le général Walmoden qui est chargé, dit-on, d'exécuter ce projet d'intervention avec les troupes autrichiennes qui sont en marche vers l'Italie.

» L'entrée du général Walmoden dans l'Italie centrale aura lieu par deux points à la fois : une colonne passera le Pô du côté de Plaisance, une

autre colonne du côté de Mantoue. La première occupera Parme, et par là route de Pontremoli se rendra à Lucques; la seconde traversera Modène et entrera en Toscane du côté de Pistoja, et occupera Florence et Livourne.

» Au reste, pour mieux assurer l'exécution de son plan, la cour de Vienne a bien soin de renouveler ses déclarations en faveur de l'indépendance du Saint Siége. Ce ne sont pas les États romains que l'Autriche se propose de menacer. »

Nouvelles de France.

La nomination du duc d'Aumale, comme gouverneur général de l'Algérie, est officielle. Sans aucun doute cette nomination a de l'importance; c'est un gage de plus donné par le gouvernement français au sentiment national qui s'est prononcé pour la conservation de cette possession. On peut supposer que le jeune prince n'a pas accepté cette haute position sans prevoir le cas où les progrès d'Abd-el Kader, dans le Maroc, le forceraient de prendre un rôle actif dans cette lutte. C'est une grande mission que celle qui vient d'être confiée au duc d'Aumale.

Voici le texte de l'ordonnance, datée du 11 septembre :

Louis-Philippe, etc.

Notre très-cher et très-aimé fils le duc d'Aumale est nommé gouverneur de l'Algérie, en remplacement de M. le maréchal duc d'Isly, dont la démission est acceptée.

Cette nomination du duc d'Aumale est le sujet de vives et nombreuses critiques dans les journaux de l'opposition. Suivant la *Presse*, qui n'est pas le journal le moins ardent à combattre M. Guizot, cette nomination ne résoudra aucune des difficultés existantes et en créera de nouvelles. L'opposition place les membres de la famille royale dans cette position qu'ils seraient un embarras constant pour le gouvernement. On ne pourrait leur faire jouer sans danger un rôle actif dans l'État, et cependant on voudrait qu'ils fussent toujours prêts à donner au pays des preuves de leur capacité et de leur devouement, afin de donner à leur élévation une légitimité plus raisonnée que l'ancienne. Ces journaux partent de l'idée que la présence du duc d'Aumale à la tête des affaires de l'Algérie enlèvera la colonie à la responsabilité ministérielle.

L'*Union Monarchique* fait remarquer qu'aucun des journaux qui traitent cette question ne paraît s'être aperçu que l'ordonnance de nomination ne désignant pas M. le duc d'Aumale par son titre du *lieutenant-général*, c'est déclarer qu'il est investi, en qualité de prince, du gouvernement de l'Algérie, circonstance qui, suivant ce journal, donne à la nomination un caractère d'*inconstitutionalité*.

—

On assure que le général Bedeau, en transmettant au gouvernement français la nouvelle de l'occupation de Taza par Abd-el-Kader, et en demandant l'envoi de renforts ultérieurs, n'en a pas moins sollicité l'autorisation d'intervenir immédiatement entre l'émir et l'empereur. Les mesures sont déjà prises pour assurer la tranquillité à l'intérieur de l'Algérie. Les troupes sont concentrées sur tous les points principaux; les bataillons détachés en divers endroits pour travaux de routes ont rejoint leurs garnisons. La division d'Oran a reçu quelques renforts, et une partie de celle d'Alger est prête à être transportée au premier ordre sur la frontière de l'ouest.

—

Le *National* annonce, sur la foi d'une lettre de Londres, qu'à la première nouvelle d'un projet d'expédition de la France dans le Maroc, lord Palmerston a donné ordre au marquis de Normanby de renouveler les protestations de l'Angleterre contre les possessions algériennes, et de déclarer que le cabinet de la Grande-Bretagne persiste à cet égard dans l'opinion qu'il a exprimée à diverses reprises, depuis le premier jour de l'occupation.

—

L'*Union monarchique* donne la nouvelle suivante dont il convient de lui laisser toute la responsabilité :

« On nous assure que, dans le conseil d'hier, la formation d'un camp de 40,000 hommes au pied des Pyrénées a été décidée, et qu'un personnage désirait faire porter à 80,000 hommes l'effectif de cette armée d'observation. Des considérations financières auraient fait adopter, malgré lui, le chiffres 40,000 hommes. »

Méhemmed-Ali-Khan, ambassadeur du Shah de Perse, est arrivé le 17 à Paris. Il est accompagné de son fils, de son gendre et d'une suite assez nombreuse.

M. le ministre des finances a porté plainte en diffamation contre le gérant du *Courrier français*, à raison d'un article publié dans ce journal, le 14 de ce mois.

Faits divers.

Nous trouvons dans la *Gazette des Tribunaux* les lignes suivantes, dont nous lui laissons toute la responsabilité :

« L'instruction qui, par suite du renvoi prononcé par la cour des pairs, est dirigée par M. Broussais contre Mlle Deluzy-Desportes, se poursuit activement. Divers témoins non encore entendus par M. le chancelier et la commission d'instruction de la cour des pairs, ont été cités à comparaître devant le magistrat instructeur, et ont fait hier et aujourd'hui leurs dépositions.

» Dans son nouvel interrogatoire, qui a duré plus de cinq heures, Mlle de Luzy Desportes, a dit-on, continué à protester de son innocence avec une énergie et dans ce langage animé dont les interrogatoires que nous avons précédemment publiés ont pu donner une idée.

» Une marque d'affection et de souvenir est venue, d'une manière inattendue, apporter à Mlle de Luzy-Desportes quelque consolation dans sa triste position d'inculpée. Il lui a été remis, avec la permission de l'autorité supérieure, une lettre écrite par une des jeunes personnes dont elle a fait l'éducation en Angleterre, et qui ayant appris par la voix publique la situation de son ancienne institutrice, a voulu lui donner une marque d'attachement et de sympathie. Cette lettre exprime, dit-on, des sentiments qui honorent le cœur de celle qui l'a écrite et qui peut-être aussi prouvent en faveur de celle qui l'a inspirée.

» Mlle de Luzy-Desportes, en recevant ce paquet, a reconnu l'écriture et elle a porté à ses lèvres et sur son cœur ce témoignage d'une affection reconnaissante. Elle a passé une partie de la nuit à écrire une longue réponse, qui sera transmise à sa destination par l'intermédiaire de l'ambassade d'Angleterre. »

— Le *Times* relève une singulière erreur commise par l'*Almanach de Gotha* pour l'année 1847. Dans sa rubrique *Armée britannique*, on voit figurer parmi les divers corps dont elle se compose une garde « de la rivière d'Or! » Or, dit le *Times*, on a beau compulser les registres du département de la guerre ou interroger les officiers de l'état-major, on ne découvrira nulle part la moindre trace de l'existence passée ou présente d'une *garde* aussi précieuse que le serait celle *de la rivière d'Or!*

Après nous être beaucoup creusé la tête pour trouver une explication à cette curieuse méprise du respectable *Almanach*, ajoute le *Times*, nous croyons pouvoir nous arrêter à celle ci : Son rédacteur a lu *Gold*stream guards là où il y avait *Cold*stream guards, et c'est probablement de cette manière qu'il a donné naissance à une « garde de la rivière d'Or. »

— *Une noble action.* — On lit dans l'*Annonce* de Soignies :

« En présence du spectacle de cette propagande effrayante des intérêts matériels, il est consolant de pouvoir signaler de temps en temps des faits qui auraient toute la valeur d'une protestation énergique du bien contre le mal; aussi lorsque de semblables faits sont connus, est-il du devoir de la presse de les répandre. Nous sommes donc heureux de pouvoir publier la noble action suivante, que nous tenons d'une personne digne de foi.

» Madame D... voyant ses derniers moments s'approcher, fit appeler auprès d'elle M. Pletain, notaire à Mons, pour lui déclarer qu'elle voulait l'instituer son légataire universel. M. Pletain, après l'avoir remerciée de ses bonnes intentions à son égard, lui dit qu'il ne pouvait accepter et lui rappela ses devoirs envers ses héritiers. La malade insista, lui déclarant formellement que s'il persistait dans son refus, elle instituerait le curé de Sainte... ou l'église de... M. Pletain, voyant qu'il ne pouvait la faire changer de résolution, finit par lui dire que puisque telles étaient ses intentions irrévocables, il acceptait. (Il paraît que M. Pletain est parent un peu éloigné de Mme D...) On fit venir le notaire et l'acte fut dressé.

« Peu de temps après, cette dame mourut, et M. Pletain fut reconnu son légataire universel. Il s'empressa alors de convoquer les héritiers légitimes de Mme D... qu'il savait n'être pas riches et dont deux se trouvaient alors en Angleterre. Lorsqu'ils furent tous réunis dans son cabinet, il leur déclara que leur parente l'avait institué légataire universel de sa fortune, mais qu'il n'avait accepté ce legs que pour ne pas les fruster, et afin de pouvoir leur restituer une fortune qu'ils étaient exposés à voir passer dans d'autres mains. Il déchira l'acte en leur présence et leur dit qu'ils étaient les seuls héritiers de la succession de leur parente.

» Cette succession était de cent quatre-vingt-seize mille francs.

— La *Gazette des Tribunaux* raconte qu'une vieille demoiselle, dont on citait, dans l'arrondissement de Rambouillet, des traits de parcimonie qui laissent bien loin derrière eux l'avare de Molière et le père d'Eugénie Grandet, est morte hier des suites de la profonde impression qu'avait produite sur elle un tragique événement dont sa maison avait été le théâtre dimanche dernier.

Mlle R..., âgée de soixante et quelques années, et jouissant d'une fortune que l'on évalue, en l'exagérant probablement, à plus de 500,000 francs, avait pour unique commensale une servante nommée Marguerite, presque aussi âgée qu'elle, et à laquelle elle payait annuellement 100 francs de gages, vivant dans une retraite absolue, n'allumant jamais ni feu ni lumière, et recevant de ses fermiers différentes redevances en laitage, beurre et fromage, ainsi que quelques volailles qu'elle faisait vendre au marché. La vieille demoiselle, qui habitait une de ses maisons, ne dépensait guère que 200 fr. environ par an. Cependant elle était d'une âpreté extrême pour faire rentrer ses revenus, et l'on se perdait en conjectures pour savoir ce qu'elle faisait de son argent.

Il y a quelques jours, Marguerite, la vieille servante qui, depuis plus de 30 ans, partageait sa vie de privations, dans la pensée que son long dévouement et ses services pourraient mériter une tardive récompense, osa parler à Mlle R..... de testament. Elle essaya de lui faire comprendre que le moyen de rendre sa mémoire chère et honorée, c'est de faire du bien à ceux qui nous ont entourés de soins; mais la vieille demoiselle éluda la question, et comme Marguerite insistait, elle lui déclara tout net qu'elle ne lui laisserait rien après sa mort. Cette dureté, cette ingratitude, frappèrent tellement la vieille et fidèle servante, que dans son désespoir elle se retira dans un coin de la maison et se pendit.

Ce ne fut que le soir, et après s'être longtemps inquiété de son absence, qu'on la trouva morte. On s'empressa de faire part de ce funeste événement à Mlle R..., mais elle ne parut pas y être sensible et se contenta de dire : « ah ! ma foi, elle est bien heureuse, bien heureuse elle est. »

Le lendemain cependant, elle se leva pâle, fatiguée, et ayant été questionnée par des voisins, elle répondit qu'elle n'avait pas dormi la nuit; qu'elle avait toujours devant les yeux la figure de la pauvre Marguerite morte par la corde. Le soir, elle se coucha encore de meilleure heure que de coutume, et c'était pour ne plus se relever, car hier matin, on l'a trouvée morte dans son lit.

Le dénûment de sa demeure était tel, qu'il a fallu qu'une voisine prêtât un drap pour l'ensevelir. La justice s'est aussitôt transportée sur les lieux pour apposer les scellés dans l'intérêt des collatéraux, car elle n'a pas d'héritiers directs. Dès les premières recherches, on a trouvé dans un vieux bahut rempli de décombres, une somme de 40,000 fr. sous les pavés de la cuisine, et dans d'autres cachettes on a successivement trouvé en outre une somme de 110,000 francs. Au moment où notre correspondant nous écrit, on est à la recherche de 60,000 fr. qu'une note écrite de la main de la défunte, annonce être enfouie sans indiquer en quel lieu. Philarque raconte que l'avarice avait tellement tourné la cervelle d'Hémocrate, qu'en mourant il se constitua lui-même l'héritier de tous ses biens: la vieille demoiselle de Rambouillet ne peut-elle pas être considérée comme une digne émule de l'avare athénien?

— Nous avons raconté comment, à la suite de la prise du fort de Fatava, la reine Pomaré s'était décidée à revenir à Taïti. Un journal de Brest, l'*Océan*, raconte assez plaisamment toutes les tribulations que son retour a déjà causées aux autorités françaises, jalouses de ne pas déplaire à Sa très-gracieuse Majesté, dans la crainte de la voir s'éloigner de nouveau :

« La résolution de la reine Pomaré étant connue, le vapeur *le Gassendi* reçoit l'ordre de l'aller chercher; Pomaré monte à son bord sans hésiter, déclare qu'elle couchera sur le pont du steamer qui doit partir le lendemain. A minuit, elle fait mander le commandant et lui dit :

» — Fournier, je veux que demain nous allions à la voile et à la vapeur; fais attacher tes voiles!

» Aussitôt des ordres sont donnés pour ajuster les voiles. Au jour, S. M. aperçoit le compas sur le pont.

» — Fournier, dit-elle, tu donneras ce compas aux hommes que j'envoie dans une de mes îles.

» Et le compas fut donné, tant on avait peur que la fantaisie ne prît à la reine de retourner en arrière.

» Arrivée à Taïti, Pomaré descendit au gouvernement, où les honneurs dus à son rang lui furent rendus. Mme Bruat avait eu la galanterie de préparer deux robes de soie, l'une pour Pomaré et l'autre pour sa mère. Quand elle les offrit à la reine, en lui faisant connaître leur destination, S. M. lui répondit :

» — Je les prends toutes deux pour moi; n'en donne pas à ma mère; elle n'est pas jolie; elle est trop vieille.

» Pomaré reçut ensuite avec dignité, car elle en possède beaucoup et en a donné des preuves dans cette circonstance, et surtout à son entrée à Papeïti, qui fut une entrée triomphale. Les différents corps furent admis en sa présence et sortirent étonnés de l'aplomb et de la noblesse de cette reine de sauvages. Quand le corps des négociants lui fut présenté, celui qui était chargé de lui adresser la parole, la remercia de son retour au milieu de ses sujets, l'assurant que le commerce allait leur procurer à tous l'abondance et la paix.

» — Dis-leur, répliqua Pomaré à son secrétaire, que je suis enchantée de tout ce qu'ils m'annoncent.

» Les négociants s'inclinèrent profondément et se retirèrent.

» La pauvre reine a versé d'abondantes larmes pendant les huit jours qui ont suivi son retour; en voici le motif : à Taïti il est d'usage, quand deux femmes se rejoignent après une absence, que la plus jeune ou la moins considérée s'incline et cache son visage dans les mains et les genoux de la plus âgée, qui est assise; dans cette posture, elles pleurent toutes deux, puis se relèvent, et tout est dit. Or, Pomaré a ainsi reçu toutes les dames de distinction de son île (ce qui a duré huit jours), et elle a pleuré avec chacune d'elles.

» S. M. taïtienne a été reçue au gouvernement, en attendant qu'on lui eût préparé un logement digne d'elle. A cet effet, le gouverneur [illegible] ordres de Pomaré, qui est allée choisir elle-même le lieu le plus [illegible] nance. Quand elle eut fait son choix, elle dit au gouverneur :

» — Bruat, bâtis-moi ici une belle maison.

» Mais par malheur, quand la maison était à moitié, elle dit de nouveau :

» — Bruat, bâtis-moi dans cet autre endroit une maison semblable à cette aile du gouvernement.

» Et, à l'instant, les ouvriers furent à l'œuvre.

» Pomaré est logée et mange au gouvernement; c'est une femme de [illegible]rante-trois ans, grande et replète; elle est lourde de corps, mais d'une [illegible]tration et d'un esprit étonnants. En fait de politique, elle peut se m[illegible] avec les princes de l'Europe. Les Français ne sont pas encore arrivés [à sa]voir ce qu'elle pense ni ce qu'elle veut; son pouvoir, comme celui des [chefs] des tribus de l'Océanie, est absolu, et le dévouement de ses sujets est [sans] bornes; elle parle et elle est obéie; dans le fond, c'est une excellente [fem]me. Elle aime à l'excès le champagne, qu'elle boit à plein verre à la [table] du gouvernement.

» Il lui arrive souvent, quand elle a vidé un grand verre de ce vin, [de] regarder son mari ordinairement placé vis-à-vis d'elle et de sourire, [d'un] sourire qui semble dire : S'ils nous ont retiré un peu de notre indépen[]dance, du moins savent-ils nous régaler! Le gouvernement français [lui] paie 25,000 francs par an, ce qui l'aidera un peu à fournir à ses dépenses et à payer ses dettes; car elle est obérée, et il lui faudra plusieurs [années] pour y arriver. Elle aime beaucoup les soieries, et, les premiers jours [de] son arrivée, elle a commandé aux négociants de lui envoyer tout ce qu'il y avait de soie dans l'île.

» Le gouvernement français lui a envoyé, dans le temps, une fort[e] embarcation qui lui servirait beaucoup aujourd'hui, si le commandant [de] la frégate la *Virginie*, trouvant la reine enfuie, ne l'avait gardée pour [son] bord.

» L'Européen qui a eu le plus d'empire sur elle, est, sans contredit, Pritchard; elle l'aimait comme la prunelle de ses yeux, et avait en lui [une] confiance aveugle. Les lettres entre la reine et Pritchard, qui ont été inter[]ceptées, en font foi.

» — Hâte-toi, disait-elle dans l'une, de me venir en aide; mes af[faires] sont fort embrouillées; toi seul peux me retirer d'embarras...

» L'indemnité Pritchard, qui a fait tant de bruit, est aujourd'hui [réglée] et payée. »

—

La vogue méritée dont jouit l'*Eau de M. Désirabode*, dentiste [] des Français, n'est pas due seulement à la seule propriété de blan[chir les] dents, mais encore à celle de calmer les douleurs et de ne jamais ê[tre nui]sible à l'émail. — Prix : 2 et 3 fr. — On la trouve à Amsterdam, [chez] M. Fromberg et Selis, ph., *Heeregracht bij de Vijzelstraat*, 109; [Rotter]dam, Voorhoeve, ph., *Kleine Draaisteeg*, L. 15, et Rœlants, rue *Hau*[]; Utrecht, Reuser, bijoutier, sur la *Nieuwe-Gracht*; Harlem, Moritz, []; Middelbourg, Van de Hamer, ph., *Grand-Marché*, J. nº 10; Maestricht, Launis, rue *des Tourneurs*, 758; Dordrecht, Millies, ph., Breda, va[n] [] ph.; Leeuwarden, van Haagen, coiffeur; Bois-le-Duc, D. A. Rooy, [] Leyde, Knaap, *Breede-Straat*, 236; Alkmaar, Jun Basie, *Boter*[] *Wijk*; Groningue, Satoni, coiffeur; Luxembourg, Reuter, ph., *Pl[]* *Marché*; La Haye, Renesse, ph.

—

Nous recommandons le Rob végétal dépuratif du docteur Giraud[eau de] St-Gervais pour guérir radicalement les maladies syphilitiques et [les ma]ladies de la peau en peu de temps et à peu de frais. Se trouve en H[ollande] au prix de douze francs, chez le pharmacien de Renesse, à La Haye.

ANNONCES.

Van de pers gekomen aan den **Boek-, Muzijk- en Kunsthandel**, *Luthersche Burgwal*, T, 164, te ['s Gra]venhage :

WELKOM AAN DEN KONING

September 1847.

Prijs 10 *cents voor de Armen.*

Het *Museum van Schilderijen, Teekeningen, enz., enz.*, is met [] echte kunstjuweeltjes verrijkt en dagelijks van negen 's morgens to[t] [] ure 's avonds ('s avonds bij gaz-licht) voor een ieder geopend.

A. J. van Tetroode, qq.

SOIERIES DE LYON ET CHAL[ES]

rue dite *Hoogstraat.*

Les soussignés viennent de recevoir une forte partie de **Soieries de Lyon**, tant en NOIR et COULEUR, qu'en **Rayé, Carrés, Glacés, Façonnés**, etc., le tout en grande largeur. Étant [] par les expéditeurs de réaliser ces envois sous le plus court délai, ils [s'em]pressent d'engager les DAMES à profiter de cette occasion avant[]

NB. Ces **Soieries** seront toutes vendues AU DESSOUS DES PR[IX DE] FABRIQUE.

H. van Weerden & Cie.
Fournisseurs de la Cour.

PS. La même maison vient aussi de recevoir un grand envoi de **Ch[âles] cachemires**, LONGS et CARRÉS, à des PRIX TRÈS-A[VANTA]GEUX.

Cours des Fonds Publics.

Bourse de Paris du 18 Septembre.

		Int.	COURS 17 sept.	OUVERT.
France	Cinq pour cent		—	114 10
	Trois pour cent		—	75 20
Espagne	Emprunt Ardoin		—	—
	Anc. différée		—	—
	Nouv. dito		—	—
	Passive		—	4½
Naples	Certificats Falconet		—	—
Pays-Bas	Dette active	2½	—	—
Belgique	Dette active	5	—	—
	Dito	3	—	[illegible]
	Banque belge		—	[illegible]
États-Unis	Obligations de la banque		[illegible]	[illegible]

Bourse d'Anvers du 18 Septembre.

Métalliques, 5 % ». — Naples, 5 % ». — Ard., 5 % 14½ [] rée ancienne, ». — Passive 5 % ». — Lots de Hesse ». [] Bourse (2½ heures). Ardoin 14½ A.

Bourse de Londres du 17 Septembre.

3 % Cons. 85½. — 2½ % Holl. 53½, 54½. — 4 % id. 85, 87. — Esp. [] — 3 % 29½. — Portug. 4 % 24, 25.

Bourse de Vienne du 13 Septembre.

Métalliques, 5 % 104½. — Lots de [illegible]. — Lots de [illegible]. Actions de la Banque 1588

LAHAYE, chez Léopold [illegible], Lage Nieuw[]